

ARRÊTÉ du 19 Octobre 1942

Article 1er

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'église de LESTARDS (Corrèze) et ses abords cadastrés au plan communal sous les N°s D. 244 - 245 - 246 - 247 et 255.

Pour le Ministre, Secrétaire d'Etat
et par délégation
Le Directeur du Cabinet,

signé : R. GEORGIN

Pour copie conforme

Le Chef du Bureau des Sites,

Colin